

**EXTRAIT DES CONDITIONS D'ADMISSION
DESS EN GESTION DE LA CARRIÈRE ARTISTIQUE AUTOMNE 2014**

Base d'expérience

Exceptionnellement, un candidat n'ayant pas de baccalauréat mais possédant les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience artistique reconnue et jugée pertinente, attestée par son portfolio ou son dossier d'artiste, pourrait être admis après étude de son dossier par le SCAE.

Note: Les candidats qui possèdent une formation ou une expérience jugée pertinente, mais dont la préparation est jugée insuffisante pourront être admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint. Dans certains cas, une entrevue avec le SCAE pourra être exigée afin de vérifier les acquis des candidats.

Méthode et critères de sélection

L'évaluation des candidatures est réalisée par le SCAE sur la base des éléments suivants :

- le dossier académique;
- le curriculum vitae détaillé;
- une lettre d'intention du candidat.

Le candidat qui ne détient pas un diplôme de baccalauréat doit aussi présenter un portfolio ou un dossier attestant de sa production. Le SCAE se réserve le droit de convoquer les candidats en entrevue.

Il est à noter que le curriculum vitae détaillé vise à préciser les expériences et réalisations artistiques professionnelles des candidats.

Suggestions de documentation d'appoint par discipline :

Design

-un portfolio (maximum 10 planches sur support-papier) pour les candidats qui ont une formation au projet ou en création (architecture, design, art, etc.)

Art visuel et médiatique

1) vingt images fixes sur support conventionnel (impressions sur papier) ou sous forme numérique (fichiers JPEG, dimension maximale du fichier compressé de 1 Mo, compatible PC). Les images imprimées ou les fichiers doivent être numérotés de 01 à 20 (ex. : 01.JPEG, 02.JPEG, ..., 20.JPEG).

2) ou un document vidéo en format analogique (cassette VHS, enregistrement NTSC) ou en format numérique (DVD vidéo NTSC, sans restriction de région (sinon restreint à la région 1 - É.-U. et Canada et sans interface de navigation). Le disque doit être compatible avec un lecteur DVD domestique. Aucun autre document ne doit apparaître sur le disque ou la cassette. Les présentations PowerPoint, Flash, Quicktime, HTML ou autres ne sont pas acceptées.

3) liste descriptive dactylographiée, numérotée et imprimée (titre de l'oeuvre, année réalisation, médium, durée/dimension et mention des collaborateurs si nécessaire).

Danse

-un enregistrement vidéo des réalisations jugées les plus importantes (sur disque DVD qui doit être compatible avec un lecteur DVD domestique).

Études littéraires

-un échantillon d'écriture ne dépassant pas cinq pages dactylographiées.

Histoire de l'art

- expérience de recherche et publications. Apporter la preuve des connaissances pratiques ou théoriques dans le domaine. S'il y a lieu, un échantillon d'écriture ne dépassant pas cinq pages dactylographiées.

Muséologie

- une description de son expérience, de ses réalisations ou publications dans le domaine. S'il y a lieu, un échantillon d'écriture ne dépassant pas cinq pages dactylographiées.

Musique

- fournir la partition écrite d'une composition originale ou d'un arrangement personnalisé d'au moins 45 secondes et d'au plus 3 minutes;

Art dramatique

-un enregistrement vidéo des réalisations jugées les plus importantes (sur disque DVD qui doit être compatible avec un lecteur DVD domestique).

- un échantillon d'écriture ne dépassant pas cinq pages dactylographiées dans le cas d'un profil en études théâtrales

Gestion artistique

Exceptionnellement, un candidat qui possède les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente d'au moins trois années acquises à titre d'entrepreneur d'une entreprise incorporée dans le secteur artistique et culturel pourrait être admis après étude de son dossier.

L'expérience professionnelle pertinente doit être démontrée par la pertinence de fonctions de responsabilité à titre de gestionnaire des ressources (physiques, humaines et financières) pour une organisation ou comme travailleur autonome.